

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION									
DATE DE DÉPÔT			C, A	DPT	COMMUNE	ANNÉE	N° DOSSIER		
JOUR	MOIS	ANNÉE							

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

DEMANDE D'AUTORISATION DE COUPE OU D'ABATTAGE D'ARBRES
(Article R. 130-2 du Code de l'urbanisme)

Cette autorisation est exigible en application du Code de l'urbanisme pour toute coupe ou abattage d'arbre dans les espaces boisés classés, dans les bois, forêts ou parcs de communes ou parties de communes où l'établissement d'un plan d'occupation des sols a été prescrit à l'exception des cas suivants :

- enlèvement par le propriétaire des arbres dangereux, chablis et bois morts,
- espace boisé classé soumis au régime forestier,
- espace boisé classé soumis à un plan simple de gestion agréé,
- coupe entrant dans des catégories définies par un arrêté du préfet.

Toutefois, dans les communes où un plan d'occupation des sols n'a pas été approuvé, la présente demande n'est pas nécessaire dans les cas suivants :

- autorisation délivrée en forêt de protection,
- autorisation délivrée relative aux coupes extraordinaires et au régime spécial d'autorisation administrative,
- approbation d'un régime d'exploitation normale bénéficiant d'avantages fiscaux,
- autorisation de défrichement accordée pour les gisements de produits minéraux importants.

La demande et le dossier qui l'accompagne doivent être établis en QUATRE exemplaires et

- soit DÉPOSÉS À LA MAIRIE contre décharge;
- soit ENVOYÉS AU MAIRE par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal.

Si plusieurs coupes échelonnées sur plusieurs années sont envisagées dans une même propriété, il y a lieu de remplir une demande d'autorisation par coupe.

1. DEMANDEUR (le demandeur est le bénéficiaire de la future autorisation)	
11. DÉSIGNATION	NOM, PRÉNOMS :
	ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit
	TÉLÉPHONE :
	Commune
	Code postal
	Bureau distributeur
2. TERRAIN (le terrain est l'ilot de propriété constitué par la parcelle ou par l'ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.)	
21. DÉSIGNATION DU TERRAIN	ADRESSE DU TERRAIN (NUMÉRO, VOIE, LIEU-DIT, COMMUNE, DÉPARTEMENT) :
	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN (S'IL EST AUTRE QUE LE DEMANDEUR) :
22. CADASTRE	SURFACE INTÉRESSÉE PAR LA COUPE (en m ²) :
	INDIQUER LA OU LES SECTIONS CADASTRALES ET POUR CHAQUE SECTION LE(S) NUMÉROS(S) DE LA OU DES PARCELLES :
23. DESCRIPTION DE L'ÉTAT BOISÉ	<input type="checkbox"/> Bois ou Forêt <input type="checkbox"/> Parc <input type="checkbox"/> Alignement (dans les espaces verts urbains)
	NATURE DU BOISEMENT, ESSENCE, ÂGE, DENSITÉ, QUALITÉ, TRAITEMENT... :